

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3265**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Jean-François Arrue, Jean-Michel Daclin et Gilles Buna pour une mission à Sao Paulo (Brésil)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3265

objet : **Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Jean-François Arrue, Jean-Michel Daclin et Gilles Buna pour une mission à Sao Paulo (Brésil)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Messieurs les Vice-Présidents Jean-François Arrue, Jean-Michel Daclin et Gilles Buna ont été invités à prendre part à une délégation qui se rendra à Sao Paulo (Brésil) du 4 au 8 juin 2012 pour développer une nouvelle coopération stratégique entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Sao Paulo.

Les objectifs de ce déplacement seront à la fois de consolider les relations initiées à l'occasion de la venue à Lyon d'une délégation officielle conduite par le Maire de Sao Paulo, ainsi que d'étudier et comprendre les stratégies de positionnement de Sao Paulo et plus largement du Brésil sur l'organisation d'événements internationaux.

A cette occasion, la délégation élaborera un programme de rendez-vous d'affaires pour les entreprises de l'agglomération, soutiendra le rapprochement entre les barreaux de Lyon et de Sao Paulo, et assurera le développement de la coopération entre l'université de Lyon et celle de Sao Paulo.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à messieurs les Vice-Présidents Jean-François Arrue, Jean-Michel Daclin et Gilles Buna pour une mission à Sao Paulo (Brésil) du 4 au 8 juin 2012.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 653 200 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.